

CONVENTION DE LOCATION POUR LA SALLE « MIMOSAS »

- **Nom du locataire : M & Mme**
- **Nom de l'élève concerné :**
- **N° de téléphone :**
- **Adresse mail :**
- **Date de la location :**
- **Motif de la manifestation :**

-Le locataire s'engage à être présent pendant toute la durée de la location, à ne pas sous louer à d'autres personnes extérieures à l'école et de fermer lui-même la salle et le portail de l'école. Des contrôles pourront être effectués.

-La location est réservée aux familles de l'école dans un cadre strictement familial.

-Les utilisateurs des locaux seront responsables de tous les dommages causés aux biens confiés par l'école. En conséquence, ils doivent prévoir cette garantie dans leur assurance Responsabilité Civile.

-L'OGEC décline toute responsabilité en cas d'accident corporel pouvant survenir dans l'enceinte de l'école dans le cadre de la manifestation organisée par la famille. Les accès aux cours maternelles et primaires sont strictement interdits

-La location est limitée à la grande salle, la salle avec le sanitaire, la salle à l'évier. Aucune autre pièce n'est autorisée. Fermer le portail qui donne à l'accès à l'école pendant la durée de la location.

-Il est interdit de fumer dans les salles.

-Les locaux (y compris les toilettes) doivent être nettoyés et rangés après usage. Si nous constatons que la salle n'était pas bien nettoyée vous serez obligé de revenir pour nettoyer.

-La durée d'utilisation de cette salle (à la demande de la Mairie) **répond aux mêmes règles que les salles municipales** : arrêt de la fête à 1h du matin et fermeture des portes à 2 heures. La salle ne peut en aucun cas servir d'hébergement pour la nuit.

-Vous devez laisser le terrain propre (les canettes cassées et les mégots sont très dangereux pour les enfants).

-Le prix de la location (60 euros) devra être remis par chèque à l'ordre de l'O.G.E.C. Ecole SAPINAUD à la remise des clés. Toute annulation moins d'un mois avant la location sera à payer.

-Il est interdit d'accrocher de la décoration ou autres objets au plafond, au mur et sur le tuyau de VMC.

-La capacité maximale d'accueil dans la salle est de 70 personnes.

-Le locataire fournira les produits d'entretien, papier toilette et sacs poubelles (jaunes et noirs) et vous devrez ramener les poubelles chez vous.

-En cas de non-respect de cette convention, le bureau de l'OGEC s'autorise à suspendre définitivement, la location de la salle.

Signature O.G.E.C.

PERRAUD Aurélie



GODET Anthony



Date et signature du locataire

le / /